



### *Références du document*

Titre : Vignette révolutionnaire représentant le Tiers-état écrasé d'impôts par la Noblesse et le clergé.

Date : 1789

Nature : gravure

Cote : 9 FI 99

### *Intégration pédagogique*

Niveau de classe concerné : Cycle 3

Place dans le programme : La Révolution française et le Premier empire

Niveau de classe concerné : Quatrième, seconde

Place dans le programme : Les difficultés de la Monarchie sous Louis XVI (quatrième). La montée des idées de liberté (seconde)

### *Problématique(s)*

- Quelles sont les différences entre les ordres ?
- Comment est organisée la société pré-révolutionnaire ?

### *Contextualisation*

Il s'agit d'une gravure datant de 1789 où les personnages représentent les trois ordres d'Ancien Régime. Les ordres sont identifiables grâce à leurs costumes représentatifs. Le personnage représentant le Tiers-état est écrasé par les impôts qu'il doit payer à la noblesse et au clergé.

La date de 1789 est établie pour ce document mais des versions similaires du même thème existent jusqu'en 1792 ou 1793 : l'écrasement du clergé par les

ordres privilégiés est un thème très courant dans la caricature de l'époque. Elles mettent toutes en scène l'injustice de l'Ancien Régime à partir de la représentation des trois ordres par des jeux de postures dont les plus répandues sont bien connues : le « haut » évoque la supériorité des ordres privilégiés, le « bas » la dépendance du Tiers-Etat. La composition pyramidale évoque donc la hiérarchie sociale de l'Ancien Régime.

## *Lexique*

Taille : impôt sur les personnes ou les biens perçu par les seigneurs puis par le Roi, à partir du 15ème siècle. Il n'était pas payé par la noblesse ni par le clergé.

Corvées : Journée de travail gratuit que les vassaux devaient à leur seigneur. Au Moyen Age, c'est le meilleur moyen de procurer aux serviteurs de la maison du maître le renfort nécessaire pour accomplir les grosses tâches saisonnières. Travail obligatoire, la corvée impose souvent au seigneur de nourrir les paysans qui y participent ; aussi, à partir de 1150 environ, voit-on des corvées se transformer en redevances qui permettent de rémunérer une main-d'œuvre salariée. Les corvées peuvent être des journées de charrue pour les laboureurs, des corvées de bras pour les « saisons » annuelles, comme fenaison, moisson, vendange.

La corvée royale est, elle, une prestation de travail personnel pour l'entretien des chemins, supprimée le 4 août 1789, rétablie au XIXème siècle sous la forme de prestations en nature, et devenue ensuite la taxe vicinale. (source : Marcel Lachiver, Dictionnaire du monde rural, Fayard, 1997)

## *Piste(s) d'exploitation pédagogique*

- Identifier les causes de la supériorité des deux ordres Clergé et Noblesse ; établir une définition des privilèges
- Montrer comment la société d'Ancien Régime est une société inégalitaire : inégalités économiques et politiques.
- Travail sur les différents impôts qui pesaient sur le Tiers-état.

## *Ouvertures*

- Ouverture et déroulement des États Généraux
- L'émergence de nouveaux acteurs à la Révolution : le rôle des députés du Tiers et de la bourgeoisie.

## *Liens*

- Des versions différentes du Tiers-Etat écrasé par les ordres privilégiés :
  - o [http://expositions.bnf.fr/utopie/grand/3\\_06.htm](http://expositions.bnf.fr/utopie/grand/3_06.htm)
  - o [http://expositions.bnf.fr/utopie/grand/3\\_06.htm](http://expositions.bnf.fr/utopie/grand/3_06.htm)
- Une analyse des nombreux documents sur le même thème est proposé par le site de l'Académie d'Aix-Marseille : [www.aix-mrs.iufm.fr/formations/filieres/hge/boiteaidee/quatrieme/iconographie/analyse.rtf](http://www.aix-mrs.iufm.fr/formations/filieres/hge/boiteaidee/quatrieme/iconographie/analyse.rtf)